



FORMATION « ANIMER LA PREVENTION »

## SALARIÉ COMPÉTENT

en activités de protection et de prévention des risques professionnels

SACOM

5a  
formations

### OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de:

- aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels
- connaître le cadre réglementaire en matière de prévention des risques
- repérer et analyser les risques, afin de pouvoir participer à la mise à jour du document unique
- participer aux projets d'aménagements modifiant les conditions d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- pouvoir participer aux enquêtes liées aux accidents graves, jusqu'à accidents et/ou maladies professionnelles.

### PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

[Voir le programme détaillé au verso](#)

### REGLEMENTATION

art L4644-1 code du Travail

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise », et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le ou les salarié(es) ainsi désigné(es) par l'employeur bénéficie(nt), à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues pour les membres élus au CSE (L2315-16 à -18).

Bien que l'absence de désignation de référent ne soit assortie d'aucune sanction directe, tout employeur est tenu à une obligation de résultats en matière de santé et de sécurité. En cas de contentieux, cette non-application de l'article L.4644-1 du Code du travail peut constituer un élément « à charge » à l'encontre de la politique de prévention menée dans l'entreprise ».

### PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer les fonctions de « salarié compétent ». Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

### PRE REQUIS

Aucun

### DUREE

art L4614-14 à -16 code du Travail

5 jours (35H) en formation initiale  
3 jours (21H) minimum en MAC dans les entreprises de moins de 300 personnes  
5 jours (35H) minimum en MAC dans les entreprises d'au moins 300 personnes

### LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

### GROUPE

Groupe organisé à 2 personnes minimum / 8 personnes maximum en INTER  
6 personnes maximum en INTRA (pas de minimum)

### LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

### MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films  
Analyses de situation de travail & études de cas concrets  
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé, et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

### CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h  
Par mail 5aformations@gmail.com  
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96  
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site [www.5aformations.com](http://www.5aformations.com)

### SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

### TARIF

A partir de 3000€ HT / personne en formation initiale (5 jours INTER)  
A partir de 1800€ HT / personne en recyclage (3 jours INTER)  
A partir de 1320€ HT / j en stage INTRA  
(hors tarif fidélité ou demande particulière)

### JOUR 1

#### LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

##### L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)  
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles  
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)

##### LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

##### NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités  
Obligations de l'employeur et des salariés  
Les 9 principes généraux de prévention  
La faute inexcusable & la délégation de pouvoir  
Le droit d'alerte et le droit de retrait  
Procédure de Danger Grave et imminent

### JOUR 3

#### L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI

##### LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des Risques à Priori (EvRP ou Document unique) décret 2001-10116  
Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS et harcèlements...)  
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)  
Cadre réglementaire, mise en œuvre et fonctionnement, réactualisation et amélioration continue

##### L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire  
Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

##### RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Travaux effectués dans l'entreprise par une entreprise extérieure  
plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)  
permis de feu, consignations  
plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)  
protection des travailleurs isolés  
PPSPS, PGC, DIUO

#### DANS LE CADRE DES FORMATIONS INITIALES

#### UN ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE EST MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN (1 à 1,5 jours) POUR RENFORCER LES PRINCIPES VUS LORS DE LA PARTIE THÉORIQUE

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUER  
Réalisation d'une visite prévention  
Entretien avec les salariés sur poste en situation de travail  
Rencontre avec le Président  
Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication  
...

### JOUR 2

#### LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

##### AU NIVEAU NATIONAL

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

##### AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBT  
Service de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)  
L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)  
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

##### AU NIVEAU ENTREPRISE

CSE: qu'est-ce que c'est exactement ?  
Le représentant de proximité  
Sections syndicales  
Animateur HSQE  
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

#### LE SALARIÉ COMPÉTENT

##### MISSIONS

Définition des missions (contrôles, analyse de risques, inspections, enquêtes...)  
Documents se rattachant à la mission (accueil nouveaux embauchés, plans de prévention, registres obligatoires, RUSST...)  
Informations obligatoires  
Formations obligatoires pour le personnel  
Principales vérifications périodiques

##### RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (CSE)

Rôles des IRP dans la politique de prévention  
Réunions & visites obligatoires (délai légal, réunions ordinaires et extraordinaires, délibérations...)  
Planning annuel de réunions SSCT du CSE  
Recours à un expert agréé  
Délit d'entrave

### JOUR 4

#### L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI

##### LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES

Cadre réglementaire

##### CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Étude d' A.T. par la méthode de « l'Arbre des Causes »  
Recueil et formulation des faits  
Construction de l'arbre des causes  
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

##### FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)  
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre  
Suivre les mesures dans le temps  
Bilan périodique